DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR **VILLE DE DREUX**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté temporaire n°ARR2023-422 Portant réglementation de la circulation

PLACE D'EVESHAM

Le Maire, Conseiller régional,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R.411-8,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

Considérant que le vide dressing rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03 juin 2023 devant la mairie Proximum PLACE D'EVESHAM

ARRÊTE

réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Article1 - La signalisation le 03/06/2023, la circulation des véhicules et le stationnement face au commissariat est interdit PLACE D'EVESHAM ainsi que devant la mairie Proximum de 8h30 à 19h00. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement.

Article 2 - Interministérielle Une signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Article 3 - Monsieur le Commissaire de police (circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de DREUX et Monsieur le chef de service de la police municipale. Directeur de la Prévention et des Risques Urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le _2 5 MAI 2023

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire délégué à l'occupation du

domaine public

Sébastien LEROUX

DIFFUSION:

- MAIRIE PROXIMUM CENTRE VILLE
- L'Écho Républicain
- KÉOLIS
- Police Municipale
- · Agents de surveillance de la voie publique
- Transdev5
- Service de collecte des déchets
- Transdev1
- transdev2
- Transdev3
- · Centre de secours
- Hôtel de Police
- · Accueil Dreux agglomération
- Gendarmerie
- RESPONSABLE ADJOINT SERVICE VOIRIE
- MAIRIE DE DREUX SERVICE VOIRIE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse <u>www.telerecours.fr</u>, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.